

Sanofi accélère la livraison mondiale de Beyfortus pour préparer les professionnels de santé plusieurs mois avant la saison 2025-2026 de VRS

Paris, le 9 juin 2025. Sanofi livrera Beyfortus (nirsevimab) dès le début du T3 pour assurer une large disponibilité bien avant la saison 2025-2026 du virus respiratoire syncytial (VRS), qui commence généralement en novembre pour se terminer en mars. Les immunisations commencent au début de l'automne et ces livraisons anticipées permettront aux professionnels de santé d'aborder la saison en toute confiance. La demande n'a cessé d'augmenter depuis le lancement de Beyfortus, la seule option offrant une protection contre le VRS, conçue pour tous les nouveau-nés et nourrissons, avec une haute efficacité prouvée tout au long d'une saison typique de VRS et un corpus inégalé de données probantes du monde réel.

Depuis le lancement de Beyfortus en 2023, Sanofi, en collaboration avec son partenaire AstraZeneca, a triplé sa capacité de production et doublé le nombre de sites de production. L'approvisionnement actuel, pour la saison à venir, correspond déjà aux doses totales distribuées l'année dernière et la production continue. La saison dernière aux États-Unis, nous avons produit suffisamment de doses pour couvrir chaque bébé ; une réussite qui reflète l'engagement mondial de Sanofi et d'AstraZeneca à garantir un accès rapide pour tous les nourrissons.

Thomas Triomphe

Vice-président exécutif, Vaccins

« Notre troisième année de protection contre le VRS marque une ère de transformation en matière de santé infantile. Avec plus de 40 études en conditions réelles ayant impliqué plus de 250 000 enfants immunisés, Beyfortus a constamment fait les preuves de son efficacité en termes d'immunisation contre le VRS. Pour répondre à la demande croissante depuis le lancement du produit, nous avons méticuleusement préparé notre réseau de distribution mondial pour s'assurer que Beyfortus continue à avoir un impact significatif sur la santé publique et offrir une efficacité élevée et durable pour les bébés, indépendamment de leur état de santé ou du moment où ils sont nés. »

Durée de protection de Beyfortus prolongée jusqu'à six mois dans l'UE

Cette année, les livraisons dans l'UE sont marquées par un changement important apporté au résumé des caractéristiques de Beyfortus européen : la durée de protection a été prolongée jusqu'à six mois. Beyfortus peut donc offrir une protection tout au long de la saison pour tous les nouveau-nés et nourrissons, y compris les bébés plus âgés immunisés juste avant le début de la saison du VRS. Plus de six millions de bébés ont été immunisés dans le monde et des millions d'autres le seront cette saison dans plus de 40 pays pour les protéger de l'impact potentiellement dévastateur de la maladie causée par le VRS.

Tous les enfants en bas âge sont à risque de contracter le VRS

Le VRS est un virus hautement contagieux qui infecte deux nourrissons sur trois au cours de leur première année de vie et presque tous les enfants avant leur deuxième anniversaire. Le VRS est la principale cause de maladie des voies respiratoires inférieures et une cause majeure d'hospitalisation chez tous les enfants du monde, la plupart des hospitalisations concernant des enfants en bonne santé nés à terme.

Avec une demi-vie prolongée de 71 jours, Beyfortus se démarque comme l'anticorps monoclonal à la plus longue durée d'action pour la prévention des maladies des voies respiratoires inférieures causée par le VRS chez les nouveau-nés et nourrissons, et c'est l'unique immunisation contre le VRS conçue pour protéger tous les bébés nés avant ou pendant la saison du VRS, à terme ou

prématurés, en bonne santé ou avec des comorbidités. L'administration peut être programmée pour coïncider avec la saison du VRS et délivrée directement en une seule dose chez tous les nouveau-nés et nourrissons. Beyfortus offre une protection rapide sans nécessiter l'activation du système immunitaire. Beyfortus est également conçu pour protéger les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui restent vulnérables aux formes sévères de la maladie à VRS au cours de leur deuxième saison. Beyfortus a été approuvé et a obtenu des désignations spéciales pour accélérer le développement dans toutes les principales régions géographiques, y compris les États-Unis, l'UE, le Japon et la Chine.

À propos de Sanofi

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle pour améliorer la vie des gens et créer de la croissance à long terme. Grâce à notre compréhension approfondie du système immunitaire, nous concevons des médicaments et des vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes dans le monde et développons un portefeuille d'innovations thérapeutiques qui pourrait bénéficier à des millions d'autres. Animées par une mission commune consistant à poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens, nos équipes œuvrent chaque jour à faire progresser la recherche, avoir un impact positif sur nos collaborateurs et les communautés que nous servons, et répondre aux grands défis de santé, d'environnement et de société de notre époque.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et NASDAQ : SNY

Relations presse

Sandrine Guendoul | +33 6 25 09 14 25 | sandrine.guendoul@sanofi.com

Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com

Léo Le Bourhis | +33 6 75 06 43 81 | leo.lebourhis@sanofi.com

Victor Rouault | +33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com

Timothy Gilbert | +1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Léa Ubaldi | +33 6 30 19 66 46 | lea.ubaldi@sanofi.com

Relations avec les investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | +44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com

Alizé Kaisserian | +33 6 47 04 12 11 | alize.kaisserian@sanofi.com

Felix Lauscher | +1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com

Keita Browne | +1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com

Nathalie Pham | +33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com

Tarik Elgoutni | +1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com

Thibaud Châtelet | +33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com

Yun Li | +33 6 84 00 90 72 | yun.li3@sanofi.com

Déclarations prévisionnelles de Sanofi

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens de la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995, telle que modifiée. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations concernant le marketing et tout autre potentiel du produit, ou concernant les revenus futurs potentiels du produit. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, des actions ou retards réglementaires inattendus, ou les réglementations gouvernementales de manière générale, qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial du produit, le fait que le produit ne soit pas commercialement efficace, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, y compris les données cliniques futures et l'analyse des données cliniques existantes relatives au produit, y compris le post-marketing, des problèmes de sécurité, de qualité ou de fabrication inattendus, la concurrence en général, des risques associés à la propriété intellectuelle et à tout litige ultérieur connexe et le résultat final de ce litige, et des conditions économiques et de marché instables, et l'impact que les crises mondiales peuvent avoir sur nous, nos clients, fournisseurs, et d'autres partenaires commerciaux, et la situation financière de l'un d'entre eux, ainsi que sur nos collaborateurs et sur l'économie mondiale dans son ensemble. Les risques et incertitudes comprennent également les incertitudes discutées ou identifiées dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de la SEC et de l'AMF, y compris ceux énumérés aux rubriques « Facteurs de risque » et « Avertissement concernant les déclarations prospectives » du rapport annuel de Sanofi sur Form 20-F de Sanofi pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Sauf si la loi en vigueur l'exige, Sanofi ne s'engage aucunement à mettre à jour ni à réviser les informations ou déclarations prospectives.

Toutes les marques citées dans le présent communiqué de presse sont la propriété du groupe Sanofi.